

LA RESPONSABILITE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Contact :

Mme Sabrina GODREAU
godreau.s@chu-toulouse.fr

Dates / Lieu / durée :

Dates et lieu sur www.gipse.fr
1 jour – 7 heures

Public :

Équipes du secteur socio-
éducatif

Intervenants :

Docteur en droit privé

Prérequis :

Aucun.

Objectifs pédagogiques :

Connaitre et mettre en application le périmètre de la responsabilité professionnelle des travailleurs sociaux.

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, PowerPoint
Études de cas, analyse des pratiques
Échanges

Modalités d'évaluation :

Des études de cas, mises en situation et analyses de pratiques, faites tout au long de la formation, permettent de mesurer les impacts immédiats de la formation, et donc d'adapter la stratégie et les actions de formation.

En fin de session, les apprenants remplissent des fiches d'évaluation de formation, une évaluation en face à face est également pratiquée entre les apprenants et GIPSE, et une évaluation à froid est envoyée aux apprenants 15 jours après la fin de la formation. Une analyse et un retour sont faits aux intervenants.

I – Principes fondamentaux de la responsabilité juridique

- **Définition de la responsabilité juridique**
 - Responsabilité et morale
 - Responsabilité et idéologie
 - Responsabilité et déontologie
 - Responsabilité et éthique

- **Les éléments fondamentaux de la responsabilité juridique**
 - Un auteur / un fait dommageable / risque
 - Un dommage / un préjudice
 - Un lien de causalité

- **La compétence judiciaire en matière de responsabilité juridique**
 - La compétence des tribunaux
 - Compétence d'attribution
 - Compétence territoriale
 - La preuve
 - La charge de la preuve
 - L'appréciation par les juges du fond
 - Les prescriptions légales
 - En matière civile :
 - En matière contractuelle
 - En matière délictuelle
 - En matière administrative
 - En matière pénale
 - Les crimes
 - Les délits
 - Les contraventions.

- **Les causes générales d'exonération de la responsabilité juridique**
 - En matière civile
 - Le cas de force majeure
 - Le fait d'un tiers
 - Le fait de la victime
 - En matière pénale
 - Irresponsabilité pénale
 - L'ordre de la loi
 - Commandement de l'autorité légitime
 - Légitime défense
 - L'état de nécessité
 - Atténuation de la responsabilité pénale
 - Age
 - Troubles du discernement
 - Contrainte
 - Erreur

II – La responsabilité civile du travailleur social

- **La responsabilité contractuelle**
- **La responsabilité délictuelle**
 - La responsabilité du fait personnel
 - La responsabilité du fait des choses
 - La responsabilité du fait d'autrui
 - La responsabilité des parents du fait de leurs enfants
 - La responsabilité de l'employeur du fait de ses salariés :

III- La responsabilité administrative des travailleurs sociaux

- La responsabilité pour faute
- La responsabilité fondée sur le risque

IV –La responsabilité pénale des travailleurs sociaux

- **Les principes généraux de la responsabilité pénale**
 - Une responsabilité personnelle
 - La responsabilité des personnes physiques
 - La responsabilité de la personne morale
 - Définition de l'infraction
 - L'élément légal
 - L'élément matériel
 - L'élément moral : faute volontaire et faute involontaire
- **Les infractions pénales commises dans le cadre du travail social**
 - Les atteintes à la personne humaine
 - La nature des violences physiques
 - Le droit de correction à l'encontre des enfants
 - Les infractions sexuelles
 - L'abus de la situation de faiblesse
 - Le délaissement
 - Mise en péril des mineurs
 - Le non-respect des obligations parentales
 - L'absence de scolarisation
 - Incitation à l'usage illicite de stupéfiants
 - Incitation à l'usage de boissons alcooliques
 - Diffusion de message à caractère violent ou pornographique
 - Mise en danger d'autrui
 - Les incriminations sur le fondement de la non information de crime et de mauvais traitements
 - Le secret professionnel / le devoir de discrétion et le devoir de confidentialité
 - L'obligation de se taire
 - La notion de secret partagé
 - La possibilité de parler
 - Les obligations judiciaires de signaler
 - Le témoignage en justice
 - La saisine des documents
 - Les incriminations sur le fondement de la non- assistance à personne en danger
 - La responsabilité des directeurs et la délégation de pouvoirs
 - La défense juridique des salariés
 - Diffamation, injure et menace
 - Dénonciation calomnieuse et dénonciation mensongère
 - La protection juridique du salarié en cas de signalement
 - **Les conséquences des sanctions pénales sur le statut professionnel**